



# LOIS

- ❖ Loi du 14 août 1986 relative à la protection et au bien-être des animaux
- ❖ Arrêté royal du 27 avril 2007 portant les conditions d'agrément des établissements pour animaux et portant les conditions de commercialisation des animaux, modifié par l'arrêté du Gouvernement flamand du 11 avril 2019.